Extrait du FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme

http://www.fidh.org/Le-Togo-se-penche-sur-son-passe

**Création d'une Commission vérité, justice et réconciliation**

# Le Togo se penche sur son passé pour mieux préparer l'avenir

- [français] - Afrique - Togo -

Date de mise en ligne : mercredi 11 mars 2009

**Description :**

Création d'une Commission vérité, justice et réconciliation au Togo

**FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme**

## Création d'une Commission vérité, justice et réconciliation

La FIDH et son organisation membre la LTDH se félicitent de la création par décret signé par le président togolais M. Faure Essozimna Gnassingbe le 25 février 2009 de la Commission vérité, justice et réconciliation (Commission), chargée de faire la lumière sur les violences et les violations des droits de l'Homme perpétrées entre 1958 et 2005. Nos organisations appellent à la mise en place rapide de cette commission avec toutes les garanties de son indépendance et de son efficacité et l'adoption d'un règlement intérieur et mode de fonctionnement donnant une place importante aux victimes et témoins.

Le décret précise que cette Commission « *indépendante* » sera chargée d'établir un « *rapport circonstancié sur la nature, l'étendue et les causes des actes de violence à caractère politique commis par le passé au Togo et reconstituer le contexte dans lequel ces violences se sont produites* ». Par ailleurs, elle derva « *identifier à la suite d'enquête et d'investigations, les auteurs, les institutions, les organisations et autres responsables de ces violences et violations des droits de l'Homme* » ; « *faire des recommandations au gouvernement quant au sort à réserver à ces auteurs* » ; « *proposer au gouvernement des mesures à prendre pour les réparations des préjudices subis par les victimes* ».

« *Par cette décision, le Togo affirme que la réconciliation nationale et la volonté d'inscrire le pays dans le respect des droits de l'Homme passent par la lutte contre l'impunité des crimes du passé et la prise en compte des victimes.* » a déclaré Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH.

Pour que cette Commission réponde effectivement à ses objectifs, nos organisations insistent sur le fait qu'elle devra être composée de personnalités compétentes et indépendantes faisant consensus ; disposer d'important moyens d'enquête ; disposer de ressources financières et humaines suffisantes pour mener à bien son mandat ; avoir des locaux dans différentes régions du pays ; faire un travail important de sensibilisation et d'information sur son mandat, afin aussi de faciliter son accès par les victimes ; laisser une large place à la participation des victimes et des témoins ; assurer leur protection et soutien psychologique ; permettre le témoignage d'auteurs des violences et de violations des droits de l'Homme ; proposer des modes différents de réparation ; faire des propositions relatives à la prévention de nouvelles violences, y compris via des réformes institutionnelles et législatives, pour ancrer le pays dans le respect des droits de l'Homme. [1]

---

[1] Cf. les recommandations issues du séminaire de la FIDH et de la LTDH sur « quelle commission vérité ? » organisé au Togo en juillet 2008

Copyright © FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme